



FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX AU BURUNDI

RAPPORT ANNUEL

PERIODE DU RAPPORT : 1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 2009

<p><i>Agence des Nations Unies: UNIFEM</i></p>	<p><i>Secteur Prioritaire (FCP):</i></p> <p>Paix et Gouvernance</p>
<p><i>Numéro du projet : PBF BDI/A-3</i></p> <p>Numéro Atlas :</p> <p>Titre du projet: Réhabilitation du rôle de la femme dans le processus de réconciliation et de reconstruction communautaire.</p>	
<p><i>PARTENAIRES DE MISE EN OEUVRE</i></p> <p>Le projet a été mis en œuvre par le Ministère des droits de la personne humaine et du genre en partenariat avec les différents ministères techniques, les organisations de la société civiles et le secteur privé. Les institutions de recherches et d’audit ont participé à la mise en œuvre de certains travaux ponctuels. La liste détaillée des partenaires de mise en œuvre est reprise en annexe1.</p>	<p><i>Etendue/Couverture géographique du Projet:</i></p> <p>Province de Bubanza : toutes les communes.</p> <p>Bujumbura Mairie : communes de Buterere, Kamenge, Musaga et Kanyosha.</p> <p>Province de Bujumbura Rural : communes Isale, Kanyosha, Muhuta et Mutambu.</p> <p>Province de Cibitoke : toutes les communes</p> <p>Toutes les communes des provinces de Gitega, Mwaro, Muramvya, Ruyigi, Ngozi, Kayanza et Kirundo pour les activités de la police en rapport avec la prévention et la répression des violences basées sur le genre.</p>

Durée du projet: 21 mois

Date de début : 18 septembre 2007

Date de clôture initiale: 17 Septembre 2008

Date révisée de clôture du projet : 30 juin 2009

Révisions budgétaires

Le budget global initial était de 3 500 000 USD. Avec l'extension du projet accordée par le comité de pilotage le 09 octobre 2008, un budget additionnel de 105.193 Dollars américain a été accordé qui a porté le coût total du projet à 3.605.193 dollars américains.

Le budget utilisé au cours de l'année 2009 était 660.931 dollars américain. Ce budget a permis à la mise en place des mécanismes et structures de pérennisation des acquis du projet ainsi que le renforcement de leurs capacités, l'appui aux mécanismes de rapprochement communautaire et de réconciliation, à la mise en œuvre des initiatives économiques novatrices des femmes, à appuyer la police pour lutter efficacement contre les violences basées sur le genre et enfin à appuyer les structures de prise en charge intégrée des violences basées sur le genre.

I. BUT

I.1 Objectif et Résultats

L'objectif global du projet est de renforcer le rôle des femmes dans la consolidation de la paix à travers leur habilitation socio économique et leur protection contre les violences basées sur le genre.

Les résultats attendus de ce projet sont l'habilitation économique et l'amélioration de capacités d'auto prise en charge des femmes afin de leur permettre de participer activement au processus de consolidation de la paix et la nette amélioration de la sécurité des femmes et des filles vis-à-vis des violences basées sur le genre. Le premier résultat est subdivisé en deux sous composantes à savoir : l'assistance technique, financière et organisationnelle aux femmes et la redynamisation des initiatives novatrices des femmes dans la réconciliation et la cohabitation pacifique des communautés.

I.2. Lien avec le plan prioritaire de consolidation de la paix pour le Burundi.

Le projet cadre avec les priorités de la stratégie intégrée de consolidation de la paix à savoir, la consolidation de la paix et la gouvernance démocratique, le Désarmement, Démobilisation et Réintégration et réforme du secteur de la sécurité, la promotion et défense des droits de l'homme et lutte contre l'impunité et la réintégration des populations affectées par la guerre et autres sinistrés.

Par ailleurs, le rapprochement communautaire, le rôle joué par les organisations féminines pour la remise volontaire des armes en commençant par leurs conjoints ont renforcé l'entente sociale et le processus de réconciliation et de consolidation de la paix dans les communautés. Cette réconciliation a été renforcée par les visites organisées par les femmes de différentes catégories socio- professionnelles à leurs consœurs ex-combattantes rassemblées dans les sites de cantonnement de l'ancien mouvement armé FNL qui est devenu plus tard un parti politique.

En outre , les mécanismes mis en place pour la prévention et la répression des violences basées sur le genre, la prise en charge des victimes ainsi que le plaidoyer pour l'amendement du code pénal ont contribué à la promotion et à la défense des droits humains des femmes et à la lutte contre l'impunité. Ainsi, cette sécurisation des femmes et filles vis-à-vis des violences basées sur le genre constitue un grand acquis pour la consolidation de la paix. Le projet a également contribué à accompagner les femmes adultes associées venant des FNL dans leur processus de désarmement, démobilisation et réintégration. C'était l'une de premières et rares fois que les femmes ayant servi au sein des groupes armés sous diverses fonctions mais n'ayant pas des armes à déposer ont été accompagnées dans l'esprit de la résolution 1325 du conseil de sécurité des Nations Unies.

Enfin, le projet a contribué à la réintégration et au relèvement socio-économique des femmes victimes des conflits à travers l'appui technique et financier pour la relance du système de production, la promotion de l'entrepreneuriat local et la fourniture des kits de subsistances aux femmes vulnérables.

II. RESSOURCES

- **Ressources financières:**

Le budget global du projet était de 3 605 193 USD dont les ressources financières PBF de 3 105 193 USD non PBF 500 000 USD (contribution du Gouvernement de Danemark).

- **Révisions budgétaires**

Le budget initial du projet était de 3 500 000 USD. Avec la prolongation de la durée de mise en œuvre pour une période de 6 mois, des ressources additionnelles d'un montant de 105 193 USD ont été accordées au projet pour faire un budget total de 3 605 193 USD. Le budget prévu pour l'année 2009 était de 660.931 dollars américains

- **Personnel national :** Le staff national du projet était composé de 5 personnes qui étaient payées par le projet à savoir : une coordonnatrice du projet, un chargé de projet, une assistante administrative et financière et 2 chauffeurs.
- **Personnel international :** Pas de personnel international qui était affecté au projet.

III. MODALITES D'EXECUTION ET DE SUIVI.

- **Modalités d'exécution**

Le projet a été exécuté par le Ministère des droits de la Personne Humaine et du Genre en tant que contrepartie nationale en collaboration avec UNIFEM. Le Chef de cabinet de ce ministère qui assurait les fonctions de Directeur National était coresponsable avec l'UNIFEM de la supervision générale et de l'orientation sur la gestion et de coordination du projet.

En collaboration avec le Directeur National, l'équipe de gestion du projet était responsable du développement et de la révision du plan de travail y compris les révisions budgétaires, des demandes d'achat et de paiement, de la documentation, et de la production des rapports narratifs et financiers et rendaient compte au comité technique de suivi et au comité de pilotage conjoint de son état d'avancement.

L'exécution technique du projet sur terrain était sous traitée aux les institutions et partenaires de mise en œuvre sous la supervision directe de l'Unité de gestion du projet et du Ministère ayant le Genre dans ses attributions. Il s'agissait des ONG ou institutions publiques ou privées qui ont eu à signer des protocoles de coopération pour mettre en œuvre les activités du projet.

- **Procédures d'acquisitions**

Les services, matériels et équipements ont été acquis en conformité avec les procédures des Nations Unies relatives aux acquisitions. Selon ces procédures l'unité de gestion du projet proposait un engagement de fonds sur base d'un plan de travail qu'elle faisait approuver par UNIFEM, responsable de l'exécution des paiements.

Les paiements ne dépassant pas 30.000 dollars américains étaient approuvés par le sous bureau régional de Kigali alors que les offres dépassant 30.000USD ont été référées au siège d'UNIFEM à New York pour examen et approbation. La sélection des partenaires de mise en œuvre était assurée par un comité d'évaluation des offres constitué au niveau des bureaux.

- **Modalités de suivi**

Le suivi du projet a été effectué à 3 niveaux à savoir :

- **L'unité de gestion du projet** était responsable du suivi quotidien des activités et de la production des rapports périodiques narratifs et financiers. A l'aide des outils produits, elle assurait la collecte des données et la dissémination de l'information aux différentes parties prenantes au projet. Elle était appuyée par l'unité de suivi-évaluation du BINUB pour réaliser ces activités.
- **Le Comité Technique de Suivi** du projet assurait la supervision et le suivi de la mise en œuvre du projet, l'approbation des plans de travail et la validation des rapports produits par l'unité de gestion du projet. Il a en outre assuré l'appui, la coordination et le suivi de la mise en œuvre des mécanismes et structures de pérennisation des acquis du projet.
- **Le Comité de Pilotage Conjoint** assurait la coordination des activités de suivi et évaluation du projet tant internes qu'externes. C'est dans ce cadre que le comité de pilotage conjoint a organisé et coordonné les différentes visites de suivi de la PBC et l'évaluation externe des projets PBF. Le comité de pilotage conjoint examinait et approuvait aussi les rapports du présent projet ainsi que les rapports d'évaluation de son impact.

Etudes et Evaluations

- Une étude nationale sur l'ampleur du phénomène des violences faites aux femmes et filles en période de conflits et post conflits a été réalisée et le rapport produit et validé par les intervenants en la matière.
- Un Audit d'un Fonds de Microcrédit placé auprès de 5 (cinq) Institutions de Micro finance, dans le cadre de la mise en œuvre du projet a été réalisé et le rapport produit.
- Une évaluation externe des projets PBF. Le rapport de l'évaluation est en cours de production.

IV. RESULTATS ATTEINTS

IV.1. Etat d'avancement du projet par rapport aux objectifs et résultats attendus

a) Résultat attendu 1 : L'habilitation économique et l'amélioration de capacités d'auto prise en charge des femmes leur permettent de participer activement au processus de consolidation de la paix.

Le leadership décisionnel féminin au niveau communautaire en matière de défense des droits de la femme a été renforcé suite à la création de 26 réseaux des associations féminines. Les statuts des réseaux et ceux des associations membres ont été notariés pour jouir d'une reconnaissance juridique avec tous les avantages que cela comporte.

En outre, les capacités techniques de 126 femmes ont été renforcées pour mettre en œuvre leurs initiatives novatrices à travers la fourniture des équipements techniques et les formations sur les techniques de production et la maintenance des équipements. Dans ce cadre que 42 femmes des communes de Kanyosha et Musaga ont été formées sur la boulangerie artisanale, 11 de la commune de Rugombo sur la fabrication des savons, 11 femmes de la commune de Mabayi sur la transformation du jus et du vin d'ananas, 16 de la commune de Mugina sur la transformation de la farine de soja, 21 de la commune de Mpanda sur la fabrication artisanale du savon et 25 autres de la même commune sur la production artisanale de l'huile de palme.

Ces femmes s'ajoutent aux autres 84 appuyées en 2008 dont 49 formées sur les techniques de transformation, conservation et commercialisation de produits de pêches, 20 sur la maroquinerie et 15 en techniques de cultures de fleurs.

Ces initiatives novatrices ont permis aux femmes de s'ouvrir vers les nouvelles opportunités économiques et de diversifier les sources de revenus extra-agricoles. Etant menés en associations, ces métiers offrent un cadre de rapprochement, d'échange et de réconciliation entre les différentes composantes de la communauté burundaise.

Par ailleurs, 90 femmes des provinces de Bujumbura Mairie, Bujumbura Rural, Bururi et Gitega ont développé leurs potentialités pour devenir entrepreneur et ont amélioré leurs attitudes et aptitudes nécessaires pour leur réussite en affaires à travers la formation reçue en entrepreneuriat et gestion simplifiée des projets.

Un espace (stand) d'exposition, de la commercialisation et de la visibilité des produits des femmes a été aménagé au siège de l'AFAB.

980 personnes des communes de Musaga, Kanyosha Mairie, Bukinanyana et Mabayi ont acquis des connaissances techniques sur la fabrication et l'utilisation des foyers améliorés. Ces personnes ont la mission de transférer leurs connaissances à leurs voisins du milieu rural et semi-urbain. Dans ce cadre, 730 foyers modèles ont été diffusés et leur utilisation permet aux femmes d'être plus disponibles pour participer aux activités communautaires à côté de celles ménagères. Il en résulte aussi une utilisation rationnelle du bois de chauffe, la gestion du temps, des revenus des ménages et de l'énergie locale ainsi que la diminution des risques d'incendie et la sauvegarde de l'environnement.

Dans le cadre de l'accès des femmes aux crédits, le recouvrement d'un montant de 793.249.225 francs burundais donné aux associations féminines par les institutions de micro-finances a été réalisé et le taux actuel de remboursement est de 61.4%. Ce taux est encore faible mais un progrès significatif a été observé par rapport à la situation de l'année 2008.

Phase 2 : Redynamisation des initiatives novatrices des femmes dans la réconciliation et la cohabitation pacifique des communautés.

- 498 femmes bénéficiaires du projet ont renforcé leur savoir et savoir faire en matière de réconciliation, cohabitation pacifique, gestion des conflits et consolidation de la paix à travers les visites d'échanges d'expérience organisées dans les provinces de Bururi, Muramvya, Gitega, Ruyigi, Karuzi et Makamba . Les connaissances acquises leur ont permis d'améliorer leurs activités de consolidation de la paix dans leurs provinces respectives.
- Dans le même cadre, 330 femmes du FNL ont eu des connaissances sur le contenu de la Résolution 1325 et ont bénéficié du soutien moral et matériel de la part des autres femmes des différentes catégories socioprofessionnelles. C'était à l'occasion des visites organisées dans les camps de rassemblement des ex-combattants de Rugazi et de Rubira dans la province de Bubanza. Les femmes ex-combattantes du FNL rassemblées sur ces sites de cantonnement ont compris que leur intégration dans les forces de défense et de sécurité ou leur démobilisation n'est pas une faveur mais un droit conformément à la résolution 1325 des Nations Unies. La sensibilisation faite sur la mise en application de Résolution 1325 en présence des Représentants du MCVS et du FNL a favorisé la prise en compte du genre dans le processus de réintégration et de démobilisation des ex-combattants FNL.
- 1000 femmes associées non prises en compte par ce processus DDR ont été sensibilisées et organisées pour faciliter la phase de leur réinsertion communautaire.

b) Résultat attendu 2 : La sécurité des femmes et des filles vis-à-vis des violences basées sur le genre est nettement améliorée.

- Le système de collecte des données sur les violences basées sur le genre au niveau national a commencé à être fonctionnel avec l'année 2009. Le personnel du Ministère des Droits de la Personne Humaine et du Genre au niveau central et déconcentré ainsi que les autres intervenants clés dans les provinces ont eu des connaissances approfondies sur l'utilisation de l'outil de collecte des données pour alimenter ce système. C'est ainsi que 107 personnes ont été formées à cet effet.
- Des structures permettant une meilleure intervention de la police en matière de prévention et répression des violences basées sur le genre ont été mises en place dans les provinces de Gitega, Mwaro, Muramvya, Ruyigi, Ngozi, Kayanza et Kirundo. Dans chaque commune, un officier de la police point focal s'occupe spécifiquement et prioritairement des violences basées sur le genre. Au total, 59 points focaux genre ont été mis en place et formés dans toutes les communes des provinces précitées et ont été formés sur la prévention et la répression des violences basées sur le genre. Les thèmes de formation étaient axés sur les textes légaux réprimant les VBG, le rôle de la police communautaire dans la lutte contre les VBG, la recherche et le traitement de l'information dans l'analyse des dossiers.
- La collaboration entre la police et les autres partenaires en matière de lutte contre les VBG a été renforcée à travers les séances de formation et de sensibilisation organisées à l'intention de 129 cadres dont 61 de la région centre et 68 de la région nord composés des gouverneurs de provinces, des chefs de postes de police, des administrateurs communaux, des magistrats des parquets, des commissaires régionaux et provinciaux de la zone d'intervention du projet. Les différentes formations dispensées ont eu des effets positifs sur les attitudes des membres de la police et des responsables administratifs et judiciaires face aux victimes des violences basées sur le genre et ont compris que la protection et la sécurité des femmes rentrent dans leurs missions respectives. C'est dans ce même cadre que 366 policiers issus des unités spécialisées, dont 50 de l'Ex-mouvement FNL, à savoir la police pour la protection des mineur et respect des mœurs, l'unité anti-terrorisme, l'unité de la police antidrogue, l'unité de la police pour la protection de l'environnement et l'unité de police de lutte contre la délinquance ont été formées et sensibilisées sur la lutte contre les violences basées sur le genre.
- Actuellement, la Police Nationale dispose des personnes ressources internes capables de former et sensibiliser leurs confrères sur la prévention et la répression des violences basées sur le genre après la formation de 24 policiers formateurs issus de tous les commandements du pays.
- La confiance entre la police et la population féminine a été renforcée grâce aux rencontres organisées entre la police, l'administration à la base, les organisations féminines et les leaders communautaires dans 53 communes des provinces de Kayanza, ngozi, Kirundo, Gitega, Muramya, Mwaro et Ruyigi.
- La prise en charge des victimes des violences basées sur le genre a été améliorée grâce à l'appui accordé à la ligue des Droits de l'Homme Iteka, à l'Association pour la Défense des Droits de la Femme (ADDF) et au Centre Seruka. Ces organisations ont assuré la prise en charge intégrée (psychosociale, médicale, juridique) des victimes des violences basées sur le genre. Avec leurs interventions, le silence autour des violences basées sur le genre a été brisé et les victimes appuyées par les communautés osent dénoncer ces crimes et les porter devant les juridictions.

- **Au centre de prise en charge de Bubanza, les prestations suivantes y ont été effectuées**

- 139 victimes ont été transportées à l'hôpital pour des soins médicaux ;
- 62 cas de victimes des viols ont été accompagnés et référés vers les structures spécialisées pour y recevoir des soins médicaux et 12 prestataires de santé des 5 communes de la province de Bubanza ont été formés et renforcés en matière de prise en charge des victimes des violences sexuelles.
- L'hôpital de Bubanza a été doté de médicaments et équipements.
- 340 victimes ont suivi une séance de détraumatisation en groupe de pairs accompagnées par 30 agents communautaires de leurs communes respectives.
- 43 victimes ont été visitées à domicile par le psychologue et les assistantes sociales pour appuyer le rapprochement des victimes avec leurs pairs.
- 62 détenus ont suivi des séances de counselling dans les prisons de Bubanza et de Mpimba alors que 224 auteurs de violences dans les 5 communes de la province de Bubanza ont suivi des séances de counselling de groupe.
- 140 victimes des violences basées sur le genre essentiellement le viol, les coups et blessures volontaires, l'expulsion arbitraire des femmes ont été assistées juridiquement et judiciairement.
- 245 victimes et témoins ont été transportés jusqu'au niveau des juridictions pour suivre leurs dossiers.
- Un cabinet d'avocats chargés d'assister les victimes devant les cours et tribunaux a été sélectionné et 30 victimes ont été assistées soit dans les audiences publiques soit dans la rédaction des conclusions.
- La communauté commence à jouer un grand rôle dans la lutte contre les violences basées sur le genre. Dans ce cadre, 165 leaders communautaires volontaires formés participent à l'identification des auteurs des violences sexuelles surtout le viol et dans l'accompagnement quotidien des victimes.

- **Le centre SERUKA** quant à lui a accueilli 771 victimes qui ont eu un traitement médical dont 763 ont bénéficié d'un traitement contre les IST, 61 victimes venues au centre avant 72 heures ont reçu les ARV et 534 ont été dépistées du VIH/SIDA.

En outre, 725 ont bénéficié d'une consultation psychologique et 231 ont porté plainte contre les agresseurs et ont été référés aux autres partenaires s'occupant du suivi juridique et judiciaire comme Avocats sans Frontières, APRODH, AFJB,

- **L'ADDF** a accueilli 607 victimes dont 179 victimes ont bénéficié d'une assistance sociale (Hébergement, nourriture ,habillement) et 105 victimes d'un kit de réinsertion en nature et en espèce. A ce même centre, 248 victimes ont reçu une assistance psychosociale et médicale par deux psychologues qui s'occupent du counselling des victimes et d'une assistante médicale qui accompagne les victimes dans les structures de santé pour les soins médicaux.

En outre, 123 victimes qui ont déposé plainte parmi lesquelles 115 victimes ont eu des expertises médicales délivrées par un médecin pour disposer les éléments de preuves afin défendre les dossiers et ont été accompagnés par les conseillers juridiques.

En effet, 390 personnes représentant les volontaires communautaires, les agents de l'administration, de la police, du système judiciaire et sanitaire ont été sensibilisés et mobilisés pour combattre efficacement les violences basées sur le genre en général et celles sexuelles en particulier. C'est ainsi qu'un comité composé de 5 volontaires communautaires existe dans toutes les communes de la Mairie de Bujumbura. Son rôle est d'aider les victimes des violences et les orienter dans les structures de prise en charge psychologique et médicale.

60 auteurs des violences basées sur le genre ont été accompagnés psychologiquement dans les lieux de détention par un spécialiste en la matière.

IV.2 Pérennisation des acquis du projet

Une stratégie de retrait et de pérennisation des acquis du projet a été mise en place après un processus participatif et inclusif de toutes les parties prenantes et qui a été piloté par le Ministère des Droits de la Personne Humaine et du Genre. Cette stratégie est articulée sur les points suivants :

- L'encadrement et l'appui-accompagnement des organisations féminines sera assurée par le Ministère des Droits de la Personne Humaine du Genre qui désignera parmi son staff et les cadres des CDF, les personnes qui seront chargées d'accompagner les organisations féminines bénéficiaires du projet. Un plan d'action pour consolider et pérenniser les acquis du projet élaboré.
- Les crédits seront donnés aux femmes recyclés conformément aux nouveaux contrats à définir avec les IMF et sur base des fonds disponibles. Des groupes de pression constitués des futures bénéficiaires de crédits seront constitués pour augmenter le taux de remboursement et rendre possible le recyclage des crédits.
- Des réseaux des associations féminines qui constituent des structures communautaires pérennes et bénévoles ont été mis en place et seront mis à contribution dans le processus de consolidation des acquis du projet. Leurs missions seront essentiellement de contribuer à la sensibilisation des bénéficiaires pour le remboursement des crédits, à l'identification des nouveaux bénéficiaires des crédits, à la mobilisation au rapprochement communautaire et la prise en charge communautaire des victimes des violences basées sur le genre. Ils joueront aussi le rôle de porte parole des associations féminines au niveau des communes et des provinces.
- La mobilisation des ressources internes et externes ainsi que les autres intervenants pour appuyer davantage les initiatives des femmes qui sont des actrices incontournables dans la vie socio-économique du Burundi et consolider les acquis du projet. Le rôle de mobilisation des ressources reviendra au Ministère du genre et à l'UNIFEM.

IV.3. Leçons apprises et principales contraintes

Leçons apprises

La mise en œuvre des activités du projet pendant l'année 2009 a permis au projet de tirer certains enseignements à savoir:

- Les femmes organisées en réseaux constituent une force incontournable pour la consolidation de la paix, la revendication de leur droit et le développement du pays.
- Les visites d'échange d'expériences ont permis aux femmes bénéficiaires du projet de réaliser qu'elles peuvent faire mieux en s'inspirant du vécu et des expériences des autres.
- La stratégie de sortie et de pérennisation du projet ne peut être efficace qu'à la seule condition qu'il y ait une appropriation effective par la population concomitamment au renforcement des capacités locales. Ainsi, les mécanismes de retrait et de pérennisation du projet devraient être pensés dès le démarrage du projet, identifier les actions à mener et y allouer les ressources nécessaires.
- La qualité du processus de sélection des bénéficiaires, le faible niveau de communication et de collaboration entre les agences d'encadrement et les institutions de micro-finance dans la sélection des organisations bénéficiaires des crédits où certains d'entre eux étaient en dehors du groupe cible ont eu un impact négatif sur la capacité à utiliser les fonds perçus et le niveau de remboursement des crédits.
- La lutte contre les violences basées sur le genre reste toujours un grand chantier qui nécessite des efforts conjugués de toutes les parties prenantes. Les actions isolées et disparates des intervenants restent inefficaces pour lutter contre ce fléau. Un cadre de travail entre les organisations de prise en charge et la police chargée de la prévention et la répression de ce crime est nécessaire pour une synergie et complémentarité efficace des acteurs dans ce domaine.

Principales contraintes :

- Le cantonnement des ex-combattants FNL dans la zone d'action du projet (Rubira et Rugazi dans province de Bubanza) a perturbé la mise des activités économiques des femmes par peur d'être volées ou rançonnées.
- La non mise en exécution des projets novateurs dans la province de Bubanza après les formation et fourniture des équipements par manque de compteur électrique.
- Le faible niveau de remboursement des crédits due d'une part par la perception erronée que les fonds avaient été reçus sous forme de dons et ne devraient pas être remboursés et d'autres part par le faible niveau d'encadrement et de recouvrement de certaines institutions de micro finance.

Annexe 1

PARTENAIRES DE MISE EN OEUVRE

Contrepartie nationale

Gouvernement

- Ministère des Droits de la Personne Humaine et du Genre.
- Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme.
- Ministère de la Sécurité Publique
(Police Nationale du Burundi).

ONG Nationales

- Association DUSHIREHAMWE
- CONSEDI
- CED-CARITAS
- SPEAP-Nationale.
- GLA (Agence de communication)
- ADDF
- Ligue des Droits de l'homme Iteka
- Centre SERUKA .
- AFJB
- RFP
- AFAB

Institutions de microfinances

- FENACOBU
- CECM
- WISE
- MUTEC

Institutions de recherches

- CHAIRE UNESCO

Maison d'audit

- MCG

Organisations internationales

- ACORD

ANNEXE 2 : ABREVIATIONS ET ACRONYMES :

- ACORD : Association de Coopération et de Recherche au Développement.
- ADDF : Association de Défenses des Droits de la Femme.
- AFAB : Association des Femmes Entrepreneurs du Burundi.
- AFEB : Association des Femmes Economistes du Burundi.
- AFJB : Association des Femmes Juristes du Burundi
- RFP : Réseau Femme et Paix .
- BINUB : Bureau Intégré des Nations Unies au Burundi.
- CECM : Caisse d'Épargne et de Crédit Mutuelle.
- CED-CARITAS : Centre d'Entraide et de Développement.
- CISNU : Centre Intégré du Système des nations Unies.
- CNCA : Comité National de Coordination des Aides.
- CONSEDI : Conseil pour le Développement Intégré.
- COOPEC : coopérative d'Épargne et de Crédit.
- COSPEC : Coopérative Solidarité avec les Paysans pour l'Épargne.
- CSLP : Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté.
- CTS : Comité Technique de Suivi
- DDR : Désarmement, Démobilisation, Réintégration.
- GLA : Great Lakes Advertisers
- FENACOBU (Fédération Nationale des COOPEC du Burundi).
- FNL : Front National de Libération.
- FNUAP : Fonds des nations Unies pour la Population.
- IMF : Institution de Micro-finance.
- MCG : Multinational Consulting Group
- MCVS : Mécanisme Conjoint de Vérification et de Suivi des accords entre le Gouvernement du Burundi et le FNL.
- MUTEC : Mutuelle d'Épargne et de Crédit.
- OMS : Organisation Mondiale de la Santé.
- PBC : Peace Building Commission
- PBF : Peace Building Fund.
- PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement.
- SNU : Système des Nations Unies.
- SPEAP: Synergie du Peuple pour l'Encadrement Agro Pastoral et de Lutte contre la Pauvreté.
- UNFPA: United Nations Population Fund.
- UNICEF: United Nations Children's Fund
- UNIFEM: United Nations Development Fund for Women.
- VBG : Violences Basées sur le Genre.
- WISE: Women's Initiative for Self Empowerment